

# AVIS DE RÈGLEMENT D'UNE ACTION COLLECTIVE

Une Entente de règlement est intervenue entre le représentant **A.B.** et la **Corporation épiscopale catholique romaine d'Amos** et l'**Évêque catholique romain d'Amos** (« Diocèse d'Amos »), dans l'action collective concernant les agressions sexuelles subies entre 1940 et aujourd'hui, dans le dossier de cour n° 605-06-000001-217.

## QUE PRÉVOIT L'ENTENTE?

L'Entente de règlement prévoit que le Diocèse d'Amos constituera un fonds de règlement d'un montant minimal de **9 375 000 \$**. Ce fonds de règlement servira à indemniser les membres, après déduction des frais judiciaires et débours, des frais d'administration, des honoraires des avocats qui auront été approuvés par le Tribunal et des sommes dues au Fonds d'aide aux actions collectives. Les indemnités qui seront versées aux membres seront déterminées individuellement par l'Adjudicatrice. De plus, une lettre d'excuse de l'Évêque D'Amos sera transmise à tous les membres dont la réclamation aura été acceptée par l'Adjudicatrice.

## QUI EST VISÉ PAR L'ENTENTE?

Pour être admissible à l'indemnisation, il faut remplir tous les critères suivants :

1. Avoir été victime d'une agression sexuelle au Québec;
2. Entre le 1<sup>er</sup> janvier 1940 et le 9 septembre 2024;
3. Par un ministre ordonné diocésain (évêque, prêtre, diacre) et/ou par un(e) préposé(e) laï(que) lesquels étaient sous la responsabilité du Diocèse d'Amos.

**\*\*\* Cette définition exclut les victimes de prêtres religieux, soit les prêtres appartenant à une congrégation religieuse \*\*\***

Le diocèse d'Amos couvre *notamment* les régions suivantes :

Amos	Duparquet	Macamic	Saint-Félix-de-Dalquier	Val Saint-Gilles
Authier	Dupuy	Mancebourg	Saint-Marc-de-Figuery	Val Senneville
Authier-Nord	Gallichan	Manneville	Saint-Mathieu	Val-d'Or
Barraute	Guyenne	Matagami	d'Harricana	Vassan
Beaucanton	La Corne	Normétal	Saint-Vital de Clermont	Villebois
Berry	La Morandière	Palmarolle	Sainte-Germaine-	Villemontel
Chapais	La Motte	Pouliaries	Boulé	
Chazel	La Reine	Preissac	Sainte-Gertrude	<i>Entre autres...</i>
Chibougamau	La Sarre	Radisson	Senneterre	
Clerval	Landrienne	Roquemaure	Sullivan	
Colombourg	Launay	Saint-Dominique-du-	Taschereau	
Desmeloizes	Lebel-sur-Quévillon	Rosaire	Val Paradis	

## COMMENT DÉPOSER UNE RÉCLAMATION?

Pour déposer une réclamation, vous devez d'abord contacter les avocats du Demandeur et du groupe **au plus tard** le 90<sup>e</sup> jour après la publication du présent avis, afin de vous inscrire. Ceux-ci fixeront un rendez-vous avec vous afin de remplir le formulaire de réclamation. Les avocats pourront être joints par courriel à **actionamos@adwavocats.com**, par téléphone à **514-527-8903**, par télécopieur à **514-527-1410** ou en personne à l'adresse suivante.

**ARSENAULT  
DUFRESNE  
WEE AVOCATS**

**ARSENAULT DUFRESNE WEE AVOCATS**  
3565, rue Berri, suite 240  
Montréal (Québec) HL2 4G3  
Téléphone : 514 527-8903  
Télécopieur : 514 527-1410  
actionamos@adwavocats.com

## POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS

Consultez notre site internet [www.adwavocats.com](http://www.adwavocats.com) pour en savoir plus sur cette action collective. Vous y trouverez un jugement du tribunal et plus d'informations pour les membres.

CE TEXTE A ÉTÉ APPROUVÉ PAR L'HONORABLE NANCY BONSAINT, J.C.S.